

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-140

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise ESCAUT Génie Civil 980, rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES, afin de garantir le bon déroulement des travaux de fondation pour le nouveau pont ruelle de l'Eglise à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte et la voie sera rétrécie à 3m, **sens unique alterné**, au droit de la borne incendie située face à l'EHPAD près de l'enclos à containers, et ce, **à partir du lundi 26 mai pour une durée d'un mois**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ESCAUT Génie Civil.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par ESCAUT Génie Civil et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à ESCAUT Génie Civil et à Madame la Major de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 mai 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 20/05/2025

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT

